

Madame,

Dans sa réunion publique du 29 mai 2024, la municipalité communique un potentiel de logements prévus dans les Orientations d'Aménagement Programmé (OAP)

Aux regards des projections présentées par le projet

- **736** logements sont envisagés en extension
- **1837** en renouvellement urbain,

soit un potentiel de **2573 nouveaux logements** pour un **objectif fixé 1200** pour une augmentation de la population de 1900 habitants d'ici 2035.

Ces 2573 potentiels logements sont matérialisés dans l'enquête publique par des bandes jaunes et oranges sur les plans détaillés des OAP et impactent un certain nombre de quartier de Lamballe-Armor et des bourgs alentours.

La commune de Lamballe-Armor peut-elle justifier d'une enquête sérieuse et approfondie de terrain visant à recenser premièrement les propriétaires qui sont ou étaient prêts à s'engager dans ces projets d'extension ou de renouvellement urbain ?

Cette enquête, si elle a eu lieu est-elle matérialisée par un document ?

Ce genre d'investigations n'aurait-elle pas suffit pour trouver les terrains nécessaires à l'objectif de 1200 logements ?

Il apparaît que les OAP ne sont ni plus ni moins qu'une expédition punitive urbanistique s'exerçant dans la facilité, le manque de rigueur, par le manque de concertation avec **la population qui payera à elle seule le prix cher et toutes les conséquences qu'engagent le PLU.**

La commune de Lamballe-Armor peut-elle éclaircir la destinée des OAP non investies dans l'hypothèse ou son objectif de 1200 logements serait atteint ?

Il resterait, si l'on compte bien 1373 logements non réalisés, puisque non prévus, soit des secteurs entiers, soit des parcelles qui ne mériteraient plus d'apparaître dans le projet OAP.

Les secteurs non investis par ces OAP sont-ils de nature à disparaître des OAP par modification du PLU ou bien le resteront-ils pour un futur projet à l'horizon 2035 d'une nouvelle augmentation de la population ?

La première hypothèse ne serait que justice. La seconde, ferait peser sur les propriétaires non concernés dans l'immédiat, des contraintes d'urbanisme qui ne seraient, si l'objectif de 1200 logements est atteint, plus justifiées.

La marie de Lamballe-Armor peut-elle nous éclairer sur les ces différents points ?

Ne disposant pour l'heure de réponses concrètes sur ses questions. Je vous informe que je m'oppose à ce projet de PLU de la commune de Lamballe-Armor et vous demande d'émettre un avis défavorable.

Très cordialement,

Type de secteur de projets

Période du PLU : 2025-2035

Il existe un potentiel de construction de plus de 2 500 logements (objectif de 1 200)

| Nombre de nouveaux logements en secteur | |
|---|--------------|
| | OAP |
| EXTENSION | 736 |
| Court Terme | 151 |
| Moyen Terme | 252 |
| Long Terme | 250 |
| 2AU | 82 |
| RENOUVELLEMENT URBAIN | 1 837 |
| Court Terme | 557 |
| Moyen Terme | 667 |
| Long Terme | 481 |
| 2AU | 131 |
| Total général | 2 573 |



Lamballe-Armor

en direct

1:54:57 / 2:48:40

